

Séance du jeudi 11 avril 2013

N° 3/ 2013

Tous les conseillers sont présents

## FINANCES

### ⊗ BUDGET PRIMITIF 2013

Le maire donne le détail du budget primitif 2013 en fonctionnement et en investissement.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 168 554 euros, et les recettes à 204 640 (dont 79 455 d'excédent des années précédentes).

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 43 219 euros. Les dépenses de cette section, outre les remboursements d'emprunts, sont principalement liées à l'installation d'une aire de jeu à la mare, ainsi qu'à l'achat de meubles pour la salle de mairie.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

### ⊗ TAXES LOCALES

Malgré la stagnation des dotations de l'État, les recettes de la commune restent à un niveau comparable à 2012. Pour ne pas pénaliser davantage les ménages, le maire propose aux conseillers de ne pas augmenter les taxes locales cette année. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Les taux d'imposition resteront identiques aux taux de 2012.



## CARTE COMMUNALE

Le 5 mars, le projet de zonage de la carte communale a été présenté aux services de l'État et au Conseil Général. La Direction Départementale des Territoires (DDT) ainsi que la Chambre d'Agriculture ont émis des réserves sur le projet retenu par le Conseil Municipal, au motif qu'il ne tenait pas compte d'une large zone potentiellement constructible et proche de la partie urbanisée de la commune, et que la surface des parcelles retenues était trop importante au vu de la population attendue dans les prochaines années, ainsi qu'au regard de la consommation de terres agricoles. Les représentants de ces deux services nous demandent d'une part de réduire la zone constructible, et d'autre part d'y inclure des parcelles dont les propriétaires ne sont pas favorables à des constructions nouvelles sur leurs terrains. Et à contrario de supprimer du zonage des parcelles dont les propriétaires sont favorables à l'élaboration de la carte communale.

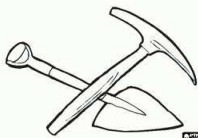
Il faut également noter que la DDT et la Chambre d'Agriculture vont émettre un avis sur le projet de zonage, qui sera ensuite soumis à un arrêté préfectoral.

Les conseillers ont délibéré, et avec deux abstentions et 7 voix pour, le projet de carte communale est abandonné.

.../...

## TRAVAUX

Dans la cour de l'ancienne école, le plancher situé au-dessus du garage est très dégradé. Les matériaux qui y étaient entreposés ont été évacués, et il est maintenant nécessaire de changer les chevrons et le plancher. Ces travaux seront prochainement mis en œuvre par des conseillers et les membres de la commission des travaux.



Les conseillers projettent un nettoyage de la mare de Prairay, et font appel aux bonnes volontés pour arracher les joncs qui colonisent la mare, et couper quelques frênes. Cette opération a été fixée au samedi matin 4 mai 2013.

Rendez-vous à 9 h 00 sur place. Casse-croûte assuré !

Afin de prévoir en quantité suffisante le pain et les accompagnements ainsi que la boisson nous demandons aux habitants souhaitant nous rejoindre pour ces travaux de bien vouloir se faire connaître au secrétariat de mairie.

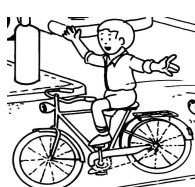
## N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ !

Renouvelez dès maintenant vos titres d'identité si nécessaire, vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention.

Pour plus d'informations, consultez : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



## PRÉVENTION



Avec les beaux jours qui reviennent, enfants et adultes se promènent à nouveau dans les rues du village, et un enfant peut surgir en vélo, ou bien sortir d'une cour.

La vitesse des véhicules (voitures, motos, scooters, quad...) doit être adaptée à ces conditions particulières.

Aussi nous invitons tous les conducteurs à être vigilants, à **réduire leur vitesse**, et à respecter les priorités à droite.



### **Fille ou garçon, 16 ans cette année ! N'oubliez pas le recensement !**

La loi de 1997 impose que ce recensement s'effectue en mairie à l'âge de 16 ans. Vous devez passer à la Mairie, vous ou votre représentant légal, pour vous inscrire dans le courant du trimestre de votre anniversaire. Une attestation de recensement vous sera délivrée. **Ce document est indispensable pour l'inscription à des examens et concours** soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire par exemple). Le recensement entraîne automatiquement la convocation à la JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense) dans la 17<sup>ème</sup> année.

Pièces à fournir : carte nationale d'identité et livret de famille des parents. Eventuellement, une copie du document justifiant de la nationalité française.